

ODG vins de Cahors
Pôle Viti-Vinicole
46140 ANGLARS JULLIAC

Castanet Tolosan, le 07 octobre 2025

Facture n° 2025-002

Objet : Appel à cotisation année 2025 - FRAOC

Appellation concernée : Cahors

Cotisation annuelle 2025 :

*Calculée sur la base de :
30 € par tranche de 1000 hl sur la récolte N-1, plus 1.30 € par hectare*

Montant de votre cotisation à régler au titre de l'année 2025 est de 5181.96 €
Selon la méthode de calcul suivante :

Récolte 2024 (hl) : 45722

Soit une cotisation de 45.72 x 30 € = 1371.66 €

Surface (ha) : 2931

Soit une cotisation de 2931 x 1,30 € = 3810.30 €

TVA non applicable article 293-b du CGI

*Paiement par chèque à l'ordre de la FRAOC ou par virement
IBAN FR76 1310 6005 0012 4055 7715 172
BIC AGRIFRPP831*

*Vir
à
JL*